

**Conseil d'administration de la Fondation PSL**  
**Mercredi 15 juillet 2020**  
**Ecole normale supérieure – PSL**  
**Site de Jourdan**  
**Bâtiment Logos**  
**16h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux Administratrices et aux Administrateurs. Il indique que la séance, courte, sera essentiellement consacrée au vote du compte financier de la Fondation et à quelques conventions relatives à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Il salue la présence de Madame la Commissaire aux comptes.

Concernant les pouvoirs et procurations des membres, il est à noter que :

- Le CNRS est représenté par Nicolas ARNAUD
- Dauphine est représentée par Florence GELIN
- L'EPHE est représentée par François JOUEN
- L'Institut Curie est représenté par Alain PUISIEUX
- L'INSERM est représenté par Camille CHAUDONNERET
- Eric CARREEL donne sa procuration à Vincent LAFLECHE
- Nathalie COSTE CERDAN donne sa procuration à Fabienne CASOLI
- Faten HIDRI donne sa procuration à Alain FUCHS
- Thomas ROMER donne sa procuration à Marc MEZARD

Le quorum est atteint. Le Président informe les administrateurs du retrait du point B.3 « Term-sheet de licence et entrée au capital de la société Panthera ».

## **I. POINTS DELIBERATIFS**

### **A. Gouvernance**

#### **A.1 Compte financier**

Le Président rappelle que le compte financier de la Fondation a été présenté par la directrice des finances au cours de la séance du 30 juin dernier.

Il revient désormais à la Commissaire aux comptes de bien vouloir présenter son rapport de certification pour pouvoir organiser le vote.

Il cède la parole à Madame Brigitte Vaira-Bettencourt.

La commissaire aux comptes rappelle avoir effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Paris Sciences & Lettres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président de la Fondation le 18 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date et dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Elle certifie qu'au regard des règles et principes comptables français, ces comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

**Le compte financier de la FCS est adopté à l'unanimité.**

## **B. Innovation et entrepreneuriat**

Le Président informe les administrateurs que PSL est en train de finaliser la négociation de licence avec la start-up Hummink, sur la base de la term-sheet validée par le CA d'avril. A cette fin, il y aura un ajustement mineur des conditions financières, en l'occurrence une légère diminution du taux de redevance pour les ventes effectuées dans les pays non couverts par les brevets.

Il cède la parole à Cédric DENIS-REMIS et à Bruno ROSTAND.

### **B.1 Appel à projets prématuration ;**

Bruno ROSTAND expose le déroulement et les résultats de l'appel à projets ; il est précisé qu'une version révisée du modèle de convention de financement a été communiquée au Conseil, à la demande du CNRS et de l'INSERM. La modification par rapport à la version utilisée jusqu'ici porte sur les droits de copropriété revenant à PSL en contrepartie du financement apporté. Dans la version révisée une telle contrepartie n'est pas stipulée, mais il est prévu que le financement RH apporté au projet ne soit pas reversé à une tutelle du laboratoire, les personnels financés étant recrutés directement par PSL.

Il est demandé au Conseil d'approuver le processus de sélection mis en œuvre pour l'appel à projets de prématuration organisé par PSL Valorisation et Qlife, ainsi que la liste des projets sélectionnés.

**Le Conseil approuve à l'unanimité les deux modèles de convention de financement soumis, et autorise la finalisation et la signature des conventions de financements des projets sélectionnés, sur la base de l'un ou l'autre modèle, avec l'accord des parties prenantes.**

### **B.2 Licence de savoir-faire avec la société Withings ;**

Bruno ROSTAND rappelle les éléments suivants. Suite aux travaux de l'équipe de Patrick Tabeling au laboratoire Chimie-Biologie Innovation (ESPCI/CNRS), un savoir-faire a été développé, permettant la détection rapide et fiable du virus SARS-CoV2, et le cas échéant d'autres pathogènes.

La société WITHINGS est spécialisée dans la recherche, la conception, la fabrication et la distribution de dispositifs de santé connectés réputés pour leur design et leur simplicité d'utilisation par les patients et les personnels de santé.

WITHINGS, l'ESPCI et PSL souhaitent collaborer pour développer et commercialiser un dispositif de diagnostic rapide et fiable du virus SARS-CoV2, incluant une station d'analyse et des cartouches consommables, et basé sur une technologie microfluidique.

L'accord de licence proposé vise à fournir un cadre à cette collaboration et à permettre à WITHINGS d'exploiter le savoir-faire. La contrepartie pour PSL et les ayants-droits du savoir-faire sera constituée d'une redevance sur le montant des ventes.

Il est proposé aux administrateurs d'approuver la conclusion de cet accord, selon les principes décrits ci-dessus, et d'autoriser le Président à finaliser le projet de contrat et à le signer.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

#### **B.4 Accord de copropriété et d'exploitation avec la société Biotech Dental ;**

Bruno ROSTAND rappelle les points suivants. Suite aux travaux de l'équipe de Frédéric PRIMA de l'Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP – UMR 8247), une invention a été développée relative à un alliage ternaire à base de Titane – Zirconium – Oxygène (TiZrO). Ce matériau présente une haute résistance mécanique et une importante ductilité, ce qui ouvre le champ d'application à des domaines tel que l'aéronautique ou le médical grâce notamment à sa biocompatibilité. Une demande de brevet, revendiquant l'alliage TiZrO, a été déposée le 22 novembre 2017, sous le numéro EP17202971.2, aux noms de PSL, du CNRS et de Biotech Dental et ayant pour inventeurs Frédéric Prima (Professeur Universitaire à l'ENSCP) et Stéphanie Delannoy (Doctorante employée par Biotech Dental). Biotech Dental est une société par actions simplifiée située à Salon de Provence et présidée par Monsieur Philippe VERAN. Un des leaders en implantologie dentaire, restauratrice et régénératrice, elle propose des produits et services aux professionnels dentaires et laboratoires. En 2017, l'équipe de métallurgie structurale de l'IRCP à l'ENSCP et l'entreprise Biotech Dental ont créé grâce au dispositif Labcom un laboratoire commun qui vise à développer des dispositifs médicaux innovants pour l'implantologie dentaire.

L'accord proposé vise à régir, entre PSL et Biotech Dental, les règles de gestion et d'exploitation de cette famille de brevets. Cet accord stipule que les frais de propriété intellectuelle sont répartis entre PSL et Biotech Dental. Un domaine d'exploitation privilégié est accordé à Biotech Dental, incluant les domaines dentaire et maxillo-facial.

Il est proposé aux administrateurs d'approuver la conclusion de cet accord, selon les principes décrits ci-dessus, et d'autoriser le Président à finaliser le projet de contrat et à le signer.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

#### **B.5 Mécénat Zénon-Convention de reversement-Mines ;**

#### **B.6 Mécénat Zénon - Convention de reversement-Observatoire**

Bruno ROSTAND informe les administrateurs des points suivants. Le projet Zenon Research a pour objectif de promouvoir et de développer la recherche scientifique, économique et sociologique concernant le futur à long terme de l'humanité. Les thèmes de recherche sont en priorité liés aux domaines suivants : Développement spatial, Intelligence artificielle et robotique, Energie et développement durable, ainsi que toute thématique pouvant influencer de manière directe ou indirecte sur le futur à long terme de l'humanité.

Le Rudelle Family Fund s'est engagé à financer un projet de recherche axé sur deux thématiques principales, l'IA et le spatial (minage d'un astéroïde, conquête de Mars).

Paris Sciences et Lettres confie les parts de la réalisation du projet à deux de ses composantes : l'Ecole des mines de Paris et l'Observatoire de Paris. L'Ecole des Mines de Paris recevra 140k€ pour la réalisation de sa part de projet, l'Observatoire 5k€.

Fabienne CASOLI salue l'approche scientifique de tels sujets.

**Les deux points sont adoptés à l'unanimité.**

#### **B.7 Convention de partenariat avec la BPI**

Bruno ROSTAND indique que cette convention de partenariat avec la BPI s'applique à toutes les universités françaises et les organismes impliqués dans la Deeptech. Elle n'implique pas de flux financier.

L'idée est notamment de constituer un Observatoire des startups, qui suit l'ensemble des startups françaises deeptech et à forte intensité technologique créées depuis 2011.

**La convention est adoptée à l'unanimité.**

**B.8 Convention de reversement projet RED TEAM – Fémis.**

Cédric DENIS-REMIS indique que le projet s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Ministère de la Défense. Son objet porte sur les menaces de la France à horizon 2030.

L'atout du projet PSL par rapport à ceux portés par les autres finalistes – des cabinets de conseil comme EY — réside dans l'alliance des forces de Dauphine, de l'Observatoire et de La Fémis, qui a permis d'établir un lien entre science et science-fiction. Ce projet est exemplaire de l'interdisciplinarité de PSL.

La présente convention définit les modalités de reversement à la Fémis de la somme de 1,5 k€ pour la réalisation de sa contribution.

**La convention est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

